

Norvège : une gouvernance fragmentée, du néo-corporatisme à la pluralité des réseaux

Par **Bernard Enjolras**, Professeur, Institute for Social Research (ISR), Oslo. • bernard.enjolras@samfunnsforskning.no

Le concept de gouvernance recouvre d'une part des phénomènes empiriques touchant aux transformations de l'État et à ses modes d'intervention et réfère de ce point de vue à une extension et à une transformation des modalités de l'action publique et se présente, d'autre part, comme une nouvelle perspective théorique, un nouveau paradigme permettant d'appréhender les processus de coordination des systèmes sociaux ainsi que le rôle de l'État dans ces processus (Stokker, 1998 ; Newman, 2001). Le concept de gouvernance souligne par conséquent le développement de modalités d'actions publiques qui transcendent les limitations de la hiérarchie et du marché (Rhodes, 1997) et met l'accent sur les transformations du rôle de l'État dans une société de plus en plus complexe (Kooiman, 2003). L'idée centrale étant que les mécanismes d'intervention publique hiérarchiques ont été remplacés par les mécanismes du marché dans les années 1980 et par le développement de réseaux et de partenariats dans les années 1990.

Le thème de la gouvernance a pour arrière-plan une double érosion des prérogatives de l'État dans les pays développés. D'une part, les capacités d'intervention de l'État sont mises en cause par les phénomènes de dérégulation des marchés financiers à l'échelle mondiale ainsi que par le renforcement des prérogatives des niveaux supranationaux et infranationaux. D'autre part, les capacités d'intervention de l'État ont été réduites de l'intérieur dans la mesure où sa capacité de résoudre les problèmes sociétaux a été questionnée. Avec l'expansion des conceptions néolibérales, l'État a de plus en plus été considéré

comme source des problèmes d'efficacité économique plutôt que comme solution à ces problèmes.

Dans ce contexte où les modalités d'actions publiques sont en voie de transformation, l'intérêt pour les analyses comparatives des gouvernances nationales va grandissant. Aussi cet article a-t-il pour objet les transformations récentes touchant la gouvernance en Norvège, petit État de 4,6 millions d'habitants situé à l'extrême nord de l'Europe. En 2003, la Norvège avait un produit national brut (PNB) par habitant de 35 % supérieur à la moyenne européenne faisant de ce pays un des plus riches du monde occidental. Le modèle socio-économique norvégien est caractérisé, outre son niveau de vie élevé, par une forte intégration à l'économie mondiale et par un État providence de type universel fortement développé.

L'intégration de la Norvège dans l'économie mondiale a en effet été fondée durant plusieurs siècles sur l'exportation de matières premières (pêche, bois, métallurgie à partir de l'énergie hydroélectrique) et sur le transport de celles-ci (transport maritime et chantiers navals). Entre 1930 et 1970 le développement industriel avait rendu le pays moins dépendant de ses ressources naturelles. La découverte de pétrole dans la mer du Nord dans les années 1970, tout en accroissant la richesse du pays, a contribué à accroître la part des ressources naturelles dans le PNB.

L'État providence norvégien appartient au régime social-démocrate de « welfare » (Esping-Andersen, 1990.) Il est caractérisé par son universalité (droits sociaux fondés sur la citoyenneté), par le niveau élevé des prestations ainsi que par son égalitarisme. L'État providence joue un rôle déterminant non seulement en matière de redistribution des revenus (conduisant à une répartition égalitaire) et d'offre de services sociaux, mais aussi en matière de développement de l'emploi et de régulation du marché du

travail (Dølvik et Steen, 1997; Esping-Andersen, 1999.) De plus, l'économie norvégienne est une économie mixte caractérisée par une forte intégration de l'État et du capital privé (Mjøset, 2005) où le secteur public joue un rôle important du point de vue de la régulation macroéconomique (politique budgétaire, monétaire et des revenus) mais, par ailleurs, plus en tant qu'acteur que propriétaire des entreprises publiques ou mixtes.

Dans un tel cadre institutionnel, il n'est pas surprenant que les problèmes de gouvernance aient reçu une attention accrue durant la dernière décennie. Les transformations affectant la gouvernance en Norvège s'articulent autour de deux tendances majeures : fragmentation de la gouvernance sous l'influence accrue du *New public management* et transformation des relations État-société civile.

■ UNE GOUVERNANCE FRAGMENTÉE SOUS LES AUSPICES DU NEW PUBLIC MANAGEMENT

Comme dans la plupart des pays industrialisés, la vague de réformes du secteur public mises en œuvre durant la dernière décennie en Norvège a eu pour objectif de rendre les services publics plus efficaces, de simplifier les procédures administratives, de réduire les dépenses publiques et de rendre les entreprises publiques rentables (OECD, 1997;1998). Inspirés par une pensée libérale où marché et incitations apparaissent comme garants de l'efficacité, les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont consisté à rendre autonomes les établissements administratifs, à développer la concurrence et le rôle du marché, à privatiser et à faire payer l'utilisateur.

Les réformes du secteur public inspirées du *New public management* (Christensen et Lægheid, 2001) ont en effet comporté en Norvège :

- la division et la désintégration des administrations homogènes selon un principe de spécialisation horizontale et de différenciation verticale conduisant à l'autonomisation des unités organisationnelles ;
- l'exposition accrue à la concurrence des services publics susceptibles de marchandisation ou de contractualisation externe ;
- l'accent mis sur la satisfaction du « client », la qualité du service ainsi que la liberté de choix de l'utilisateur.

Autonomie administrative

L'autonomisation administrative résultant de la mise en œuvre des réformes inspirées par le *New public management* (McLaughlin *et al.* 2002) a conduit à un double mouvement de multiplication des établissements publics et de multiplication des agences de régulation et de contrôle. Ces développements sont, comme le soulignent Christensen et Lægheid (2001), la conséquence même des contradictions inhérentes à l'approche en termes de *New public management* (NPM). En effet, les théoriciens économiques derrière le NPM sont sceptiques à l'égard de la capacité des politiciens et des bureaucrates à gérer efficacement : les politiciens parce qu'ils cherchent à satisfaire leurs électeurs et les bureaucrates parce qu'ils cherchent à accroître leurs budgets. De ce point de vue, l'autonomisation administrative vise à réduire l'influence des politiciens et des bureaucrates et à soumettre les établissements publics à la discipline des marchés. Mais dans le même temps, compte tenu de la nature des services publics, les « mécanismes marchands » seuls ne sont pas à même de réaliser une allocation efficiente. Des mécanismes de contrôle et de régulation restent nécessaires, ce qui induit le développement des agences.

Sous l'effet des réformes et par le jeu de phénomènes de spécialisation horizontale et de différenciation verticale, la Norvège est passée d'un modèle d'administrations intégrées à un modèle administratif fragmenté, notamment dans les champs de l'énergie, des transports publics et des télécommunications. Le principe de spécialisation fonctionnelle a présidé à l'organisation en unités spécialisées et autonomes des principales administrations, conduisant à une différenciation des rôles à partir d'une conception économique (propriétaire, acheteur, régulateur, producteur.) La différenciation fonctionnelle a également opéré verticalement conduisant à une séparation des fonctions administratives et politiques, les ministères conservant uniquement une fonction de « secrétariat politique » (*policy house*) (Tranøy et Østerud, 2001) tandis que les principales fonctions étaient déléguées à des agences autonomes. Parallèlement, les fonctions de contrôle et de surveillance, traditionnellement l'apanage des administrations centrales, ont été transférées à des agences spécialisées. Une telle externalisation et autonomisation des fonctions de contrôle et de surveillance a été motivée par la

nécessité de séparer l'exécution et le contrôle afin d'accroître l'efficacité de celui-ci.

Marchandisation et concurrence

Une autre tendance fondamentale des réformes touchant la gouvernance a consisté à accroître le rôle du marché et de la concurrence à la fois pour les entreprises publiques et pour les services publics. La réforme touchant les entreprises publiques (OECD, 1998), qu'il s'agisse des entreprises dont l'État est propriétaire, des établissements publics ou des entreprises à participation publique dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité, des transports, des télécommunications et de la poste, s'est effectuée dans le sens d'une indépendance accrue à l'égard de l'État ainsi que d'une plus grande liberté commerciale (Christensen et Læg Reid, 2001). Ceci représente une rupture avec la tradition sociale démocrate qui a régi la politique industrielle norvégienne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, la direction active des entreprises publiques de l'État a joué un rôle important dans le développement de l'industrie norvégienne et, en combinaison avec une politique active de l'emploi et un État providence fort, a constitué un des piliers du modèle social démocrate. La réforme des entreprises publiques a consisté à réduire la capacité d'intervention des autorités politiques et administratives et à accroître l'autonomie des dirigeants de ces entreprises. Dans le même temps, les intérêts commerciaux de ces entreprises ont pris le devant sur l'intérêt général, l'État devant les dédommager pour les missions non commerciales qu'elles remplissent.

Le rôle du marché, par le jeu des appels d'offres et de l'externalisation de certains services, a été également élargi pour nombre de services jusque-là offerts dans un cadre public, notamment au plan communal. Derrière la mise en concurrence des services publics, on trouve l'idée selon laquelle la puissance publique doit mettre l'accent sur les fonctions de gouvernement, de direction stratégique (*steering*) plutôt que sur les fonctions de mise en œuvre (*rowing*). Simultanément, le rôle de direction stratégique de la puissance publique diminue dans la mesure où l'utilisateur se voit attribuer une plus grande liberté de choix et un pouvoir accru tandis que les mécanismes concurrentiels assurent la régulation.

La mise en concurrence est alors conçue comme un moyen permettant d'accroître l'efficacité de la production des services.

Différentes procédures peuvent être mises en œuvre pour atteindre un tel résultat : enchères, contractualisation, quasi-marchés, marchés internes, etc. En Norvège, les syndicats ont traditionnellement été opposés à la mise en concurrence des services publics de sorte que les transformations dans ce domaine sont restées limitées, par exemple en ce qui a trait à la mise en concurrence des services communaux, ou s'opèrent de façon détournée, notamment par le jeu de l'ouverture à la concurrence de secteurs jusque-là relevant de monopoles publics dans les secteurs de la poste, des télécommunications, de la télévision, des transports publics, de l'électricité et de la santé. De façon complémentaire à la mise en concurrence, diverses dispositions ont été adoptées en vue d'accroître le rôle des usagers.

Rôle accru des usagers et participation citoyenne

Afin d'accroître le rôle des usagers des services publics, les réformes engagées ont essentiellement porté sur le contrôle qualité, l'information des citoyens sur leurs droits à l'égard des prestataires de services publics (Christensen et Læg Reid, 2001) notamment en matière de procédures et de possibilités d'appel des décisions. De plus, des mécanismes de consultation des usagers au plan national tels que les tables rondes d'usagers, les consultations systématiques par Internet ou encore les conférences de consensus, deviennent de plus en plus courants. L'usage des consultations a jusqu'à présent été essentiellement réservé aux organisations de la société civile et ne s'est pas étendu au public. Les conférences de consensus réunissant des citoyens représentant le public ont été mises en œuvre dans les domaines de l'éthique (recours aux gènes modifiés) et de la santé (traitements médicaux.) Ces réformes se sont surajoutées à un arsenal juridique et à une riche tradition en matière d'information, de consultation et de participation des citoyens aux politiques publiques en Norvège. En effet, le système politique norvégien est fondé sur une participation forte des citoyens aux prises de décisions politiques à l'échelon local (OECD, 2001). Les pratiques de démocratie participative au plan local ont été instaurées en

Norvège après 1945. Durant la dernière décennie, différentes initiatives ont été prises afin de renforcer les mécanismes de participation aux décisions politiques locales par des comités représentatifs des usagers et des conseils de parents dans les écoles.

L'institution de l'*ombudsman* (médiateur) dans différents domaines (ombudsman pour l'administration publique, pour les consommateurs, pour les enfants, pour la lutte contre les discriminations) permet d'établir une interface entre les citoyens et les administrations publiques et de protéger les citoyens contre les décisions abusives prises par les administrations publiques.

Ces réformes, prises dans leur ensemble, ont eu pour effet de fragmenter la gouvernance publique (Tranøy et Østerud, 2001). La notion de gouvernance fragmentée réfère à un système de gouvernance incohérent divisé en une pluralité de niveaux et de principes de gouvernance. En termes de principes, dans un tel système, les mécanismes du marché entrent en collision avec les mécanismes démocratiques ainsi qu'avec le principe d'égalité d'accès aux services publics. La pluralité des niveaux et des organes de décision conduit, quant à elle, à une perte de vision d'ensemble et de cohérence des décisions de politique publique. La fragmentation de la gouvernance apparaît donc comme le résultat de la combinaison des différentes réformes. Le principe d'autonomisation des agences publiques a contribué à multiplier les organes administratifs indépendants des ministères (comme les agences régulatrices ou les établissements publics), multipliant ainsi les lieux de décisions au détriment de la cohérence d'ensemble. À ceci s'ajoutent la complexité et l'éclatement dus aux trois ordres de gouvernement (local, régional, national) qui contribuent aussi à multiplier les lieux de décision. Les réformes visant à accroître le rôle de la concurrence, notamment en matière de services d'intérêt général, se sont traduites par un besoin accru d'agences de contrôle et de régulation constituant un conglomérat d'organisations menant des politiques non coordonnées.

■ GOUVERNANCE ET SOCIÉTÉ CIVILE : DU NÉO-CORPORATISME AU POLICY COMMUNITY ?

Les relations entre l'État et la société civile ont connu également des transformations au cours de la dernière décennie. La formation des politiques publiques en Norvège a traditionnellement été analysée dans un cadre institutionnel néo-corporatiste. Il est possible de distinguer en effet, suivant en cela Rokkan (1987), deux canaux d'influence pour l'élaboration des politiques publiques : le canal numérique et le canal corporatiste. Les arrangements institutionnels néo-corporatistes opèrent « le lien entre l'État et la société par le biais de la participation privilégiée d'intérêts organisés aux politiques publiques ainsi que par le jeu d'arrangements de soutien mutuel entre d'une part la machinerie du gouvernement et d'autre part des intérêts organisés de façon centralisée » (Streek et Schmitter, 1991.)

L'élaboration des politiques publiques dans un tel contexte institutionnel suppose la coopération privilégiée entre les administrations publiques et les organisations centralisées dans chaque secteur d'activité. Les arrangements institutionnels néo-corporatistes comportent « un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constitutives sont organisées au sein d'un nombre limité de catégories singulières, non compétitives, hiérarchiquement ordonnées et fonctionnellement différenciées, reconnues ou agréées (lorsqu'elles ne sont pas créées) par l'État qui leur octroie un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives en échange du contrôle qu'il exerce sur la sélection de leurs dirigeants et sur l'articulation des demandes et soutiens » (Schmitter, 1979.) L'élaboration des politiques publiques dans un contexte institutionnel néo-corporatiste implique par conséquent un nombre limité d'organisations représentatives disposant d'un monopole de représentation au sein d'un secteur donné de politique publique.

En Norvège, l'ensemble des relations État-société civile, et particulièrement les relations entre partenaires sociaux et État, ont été longtemps caractérisées par des arrangements de type néo-corporatiste comme l'illustre l'expression de Stein Rokkan (1966) : « les votes comptent, mais les ressources décident. » Au

cours de la dernière décennie, la structure néo-corporatiste caractérisant les relations entre l'État et la société civile a fait l'objet de transformations et semble se développer en direction d'un pluralisme accru prenant la forme de « *policy communities* » (Enjolras et Waldhal, 2006) ou d'un « lobbyisme pluraliste » (Rommetvedt et Thesen, 2005). La notion de *policy community* (Rhodes, 1997) réfère à un type de « réseau de politique publique » (Jordan, 1990; Rhodes, 1999; Jordan et Schubert, 1992) et varie selon les auteurs considérés. Ces approches ont cependant en commun de mettre l'accent sur la mise en contexte des processus d'élaboration des politiques publiques et sur les interrelations entre une pluralité d'acteurs privés et publics. Les réseaux de politique publique incluent une pluralité d'acteurs qui ont leurs objectifs et leurs stratégies propres, mais qui sont interdépendants lorsqu'il s'agit d'atteindre les résultats des politiques publiques qu'ils souhaitent réaliser. Contrairement au cadre institutionnel néo-corporatiste, les réseaux de politique publique ne supposent pas un acteur étatique unifié, mais sont caractérisés par la fragmentation des acteurs publics et par les dépendances mutuelles qui s'établissent entre acteurs publics et acteurs de la société civile. Selon Rhodes (1997), ces acteurs ont des contacts fréquents, partagent valeurs et conceptions politiques et sont mutuellement dépendants en termes de ressources.

À ces transformations des relations entre l'État et la société civile s'ajoute l'affaiblissement des « organisations parapluies » qui organisaient les intérêts au sein d'une structure hiérarchique fédérant les organisations locales et constituant une interface au plan national (Tranvik et Selle, 2003). En effet, la majorité des associations constitutives de la société civile ont été fondées en Norvège à la fin du XIX^e siècle autour de cinq mouvements sociaux (Klausen et Selle, 1996) : le mouvement paysan, le mouvement ouvrier, le mouvement religieux, le mouvement antialcoolique et le mouvement sportif. Également organisé comme parti politique, le mouvement paysan s'est structuré autour de deux types d'institutions : les coopératives de production et de consommation et les écoles populaires. Ces deux types d'institutions ont mis en place une tradition de participation démocratique. De même, le mouvement ouvrier, au delà de la conquête du pouvoir, a mis sur pied des

associations visant à résoudre les problèmes de la classe ouvrière et notamment pour prendre en charge les personnes âgées, les malades et les chômeurs. Le mouvement religieux a joué et continue de jouer un rôle important dans l'organisation de la vie culturelle et sociale et dans le développement de services sociaux. Le mouvement antialcoolique peut être considéré comme le pionnier en matière de développement de la vie associative et a fortement influencé les politiques publiques relatives à la consommation de l'alcool. Finalement, le mouvement sportif, qui inclut toutes formes d'activités physiques, est profondément ancré dans le mode de vie et l'identité norvégienne et irrigue la vie sociale locale.

Ces mouvements sociaux ont en premier lieu contribué à définir les identités sociales et à réaliser l'intégration nationale, mais ils ont été également des bâtisseurs d'organisations. Ces mouvements se sont organisés localement et nationalement, donnant naissance à des organisations représentatives au plan national, organisations qui ont constitué les fondements des relations de type néo-corporatiste entre l'État et la société civile. Quelques éléments chiffrés mettent en évidence l'importance du secteur associatif en termes de population mobilisée et de la base bénévole du secteur associatif. En 1998, le secteur associatif comptait 4,5 millions de membres et 2,8 millions de bénévoles dans un pays comptant une population de 4,6 millions d'habitants. En moyenne chaque personne entre 16 et 74 ans était membre d'au moins une association et plus d'une personne sur deux était bénévole dans une association.

La capacité de mobilisation des associations sociales et humanitaires a connu un déclin ces dernières années. D'une part, le nombre de membres rapporté à la population totale a décliné de 3% entre 1983 et 1995 et d'autre part le taux d'activité des membres (personnes répondant être actives au sein d'une association à l'enquête sur les conditions de vie) a décliné de 4,9% sur la même période. L'érosion de la capacité mobilisatrice des associations sociales et humanitaires, qui sont aussi les plus anciennes organisations, profite à deux types d'associations. D'une part, les associations tournées vers la culture du soi, comme les associations sportives, voient le nombre de leurs membres s'accroître. D'autre part, les associations locales, parmi lesquelles les groupes

de *self-help*, moins formalisés que les associations plus traditionnelles, voient également le nombre de leurs membres augmenter.

Ces évolutions traduisent un déclin d'intérêt pour les organisations qui poursuivent l'intérêt général au profit des organisations orientées vers les activités de loisir qui promeuvent une idéologie « consumériste ». Dans le même temps, le développement des groupes locaux de *self-help*, qui répond à une demande croissante de relations de proximité dans un cadre relativement informel, débouche rarement sur une organisation capable de promouvoir les intérêts de leurs membres dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. C'est donc la base du système néo-corporatiste de coopération entre associations et État qui tend progressivement à s'éroder. Les changements ne sont cependant pas d'une ampleur telle qu'ils soient en mesure pour l'instant de provoquer une rupture de ce système. Il reste cependant que si cette tendance se confirme et s'amplifie, la possibilité d'une redéfinition des relations État-associations n'est pas à exclure à terme.

■ CONCLUSION

Si l'on définit la gouvernance comme l'ensemble des modalités institutionnelles régissant les interactions d'acteurs dont les activités contribuent à la réalisation d'objectifs relevant de l'intérêt général, il est possible de déterminer des régimes de gouvernance, c'est-à-dire des régimes institutionnels visant à la réalisation de l'intérêt général (Enjolras, 2005; 2006.) Un régime de gouvernance peut dès lors se définir à partir de trois éléments constitutifs: 1) les acteurs impliqués dans la réalisation d'objectifs d'intérêt général ainsi que leurs caractéristiques (objectifs, valeurs, formes institutionnelles, ressources, type d'incitations les motivant, légitimité); 2) les instruments de politique publique mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs d'intérêt général; 3) Les modalités institutionnelles d'interaction au sein d'un réseau de politique publique. En ce qui concerne les instruments de politique publique, il est possible de distinguer trois types d'instruments: régulateurs, qui ont pour objet de contraindre les acteurs à agir d'une manière déterminée; incitatifs, qui ont pour objet de motiver les acteurs à agir dans une direction donnée; informatifs, qui ont pour objet de convaincre les acteurs d'agir

d'une certaine façon. Les instruments de politique publique ne se mettent pas en œuvre d'eux-mêmes, mais supposent l'existence de modalités institutionnelles de coordination qui incluent la façon dont la mise en œuvre et la conception des politiques publiques sont liées.

À partir de ces trois dimensions, il est possible d'élaborer une typologie des régimes de gouvernance qui distingue quatre régimes: les gouvernances publique, corporative, compétitive et partenariale (Enjolras, 2005.) La gouvernance publique n'implique que des acteurs publics, se fonde sur l'administration directe et la propriété publique et a recours à la technocratie pour l'élaboration des interventions publiques. Le meilleur exemple de ce type de gouvernance est celle qui a caractérisé traditionnellement le secteur dit des services publics en France. La gouvernance corporative suppose que la puissance publique donne un monopole de représentation et de mise en œuvre à une « organisation parapluie » représentative des intérêts organisés. Les interventions sont mises en œuvre par le recours à des instruments coercitifs, à des financements publics et à des formes de régulation non concurrentielle. Une telle gouvernance est exemplifiée par les arrangements institutionnels qui caractérisent la fourniture de services sociaux et de santé en Allemagne. Avec la gouvernance compétitive, les autorités publiques interviennent afin de créer ou de réguler un marché par le jeu d'instruments incitatifs. Tandis que cette gouvernance concurrentielle repose sur des mécanismes de marché, la gouvernance partenariale met en œuvre des mécanismes de régulation de type politique (négociation, délibération) et utilise des instruments directs et coercitifs d'intervention. Il est clair que ces régimes de gouvernance sont des idéaux types et que les arrangements institutionnels dans un champ d'intervention donné mixent à des degrés variables, généralement du fait d'une sédimentation historique des interventions, plusieurs de ces régimes. Cette typologie rend cependant possible, en cernant les formes hybrides, de caractériser de façon empirique des régimes sectoriels, territoriaux ou nationaux.

La gouvernance en Norvège a évolué cette dernière décennie, comme cela a été le cas dans la plupart des pays occidentaux et avec ses spécificités culturelles et historiques, d'une gouvernance publique et néo-

corporatiste vers une gouvernance compétitive et partenariale. Les transformations en cours sont loin d'être achevées et pour nombre d'entre elles, il est prématuré d'affirmer qu'elles seront durables. La question centrale demeure celle des effets de ces transformations en termes d'efficacité de l'action

publique mais aussi en termes de cohésion sociale et territoriale et de positionnement dans la division internationale du travail (c'est-à-dire d'efficacité économique), transformations dont les effets commencent à peine à se produire.

BIBLIOGRAPHIE

- Birkland, T. A. (2001). *An Introduction to the Policy Process*, Amonk, M.E. Sharpe.
- Christensen, T. et P. Lægreid (2001a). «New public management i norsk statsforvaltning», dans B. S. Tranøy et Ø. Østerud (Éd.), *Den fragmenterte staten*, Oslo, Gyldendal.
- Christensen, T. et P. Lægreid (2001). *New Public Management*, Aldershot, Ashgate.
- Dølvik, J. E. et A. H. Steen (Éd.) (1997). *Making Solidarity Work, the Norwegian Labour Market Model in Transition*, Oslo, Scandinavian University Press.
- Enjolras, B. (2005). «Économie sociale et solidaire et régimes de gouvernance», *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n° 296, mai, p. 56-69.
- Enjolras, B. (2006). *Conventions et institutions. Essai de théorie social*, Paris, L'Harmattan.
- Enjolras, B. et R. H. Waldahl (2006). «Policy Making in Sport: the Norwegian Case», *Paper to European Consortium for Political Research*, avril, Nicosia.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalis*, Cambridge, Polity Press.
- Esping-Andersen, G. (1999). *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford, Oxford University Press.
- Frønes, I. Et L. Kjørød, (Éd.) (2005). *Det norske samfunn*, Oslo, Gyldendal.
- Frønes, I. (2005). *Annerledes lan*, Oslo, Gyldendal.
- Hill, M. (1997). *The Policy Process in the Modern Stat*, London, Prentice Hall.
- Jessop, B. (2000). «Governance Failure» dans G. Stoker (Éd.), *The new politics of British local governance*, London, Macmillan.
- Jordan, G. et K. Schubert (1992). «A Preliminary Ordering of Policy Network Labels», *European Journal of Political Research*, vol. 21, p. 7-28.
- Jordan, G. (1990). «Sub-Governments, Policy Communities and Networks», *Journal of Theoretical Politics*, vol. 2, p. 319-338.
- Klausen, K. et P. Selle (1996). «The Third Sector in Scandinavia», *Voluntas*, vol. 7, n° 2, p. 99-122.
- Kooiman, J. (2003). *Governing as Governance*, London, Sage.
- McLaughlin, K., S. P. Osborne et E. Ferlie (Éd.) (2002). *Current Trends and Future Prospects*, London, Routledge.
- Mjøset, L. (1995) «Pays scandinaves: des régulations originales en crise» dans R. Boyer et Y. Saillard (Éd.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Mjøset, L. (2005). «Den norske oljeøkonomiens integrasjon i verdensøkonomien», dans I. Frønes, et L. Kjørød (Éd.), *Det norske samfunn*, Oslo, Gyldendal.
- Newman, J. (2001). *Modernizing Governance*, London, Sage.
- OECD (1997). *Managing Across Levels of Government-Norway*, Paris, OECD.
- OECD (1998) *Reforming Public Enterprises-Case Studies: Norway*, Paris, OECD.
- OECD (1999). *Strategic Review and Reform-Norway*, Paris, OECD.
- OECD (2001). *Consensus Conferences on Genetically Modified Food in Norway*, Paris, OECD.
- OECD (2002). *OECD Economic Survey-Norway*, Paris, OECD.

- OECD (2005). *OECD Economic Survey-Norway*, Paris, OECD.
- Olson, M. (1986). *How Bright are the Northern Lights?* Crafoord Lectures, Institute of Economic Research, Lund University.
- Pierre, J. (Éd.) (2000). *Debating Governance*, Oxford, Oxford University Press.
- Pierre, J. et B. Guy Peters (2000). *Governance, Politics and the State*, London, MacMillan Press.
- Rokkan, S. (1966). «Norway: Numerical Democracy and Corporate Pluralism», dans R. A. Dahl, *Political Opposition in Western Democracies*, New Haven, Yale University Press, p. 70-115.
- Rokkan, S. (1987). «Numerisk demokrati og korporativ pluralism: To beslutningskanaler i norsk politik», dans S. Rokkan, *Stat, nasjon, klasse*, Oslo, Universitetsforlaget.
- Rhodes, R.A.W. (1997). *Understanding Governance*, Buckingham, Open University Press.
- Rhodes, R.A.W. (1999). «Foreword: Governance and Networks» dans G. Stoker (Éd.), *The New Management of British Local Governance*, London. Macmillan.
- Rhodes, R.A.W. (2000). «Governance and Public Administration», dans J. Pierre (Éd.), *Debating Governance*, Oxford, Oxford University Press.
- Rommetvedt, H. et G. Thesen (2005). «Norwegian Corporatism Decline?», Paper to the Nordic Political Science Association Conference, Reykjavik.
- Salamon, L. M. (Éd) (2002). *The Tools of Government*, Oxford, Oxford University Press.
- Schmitter, P. (1979). «Still the Century of Corporatism», dans P. Schmitter et G. Lehmbruch (Éd.), *Trend Toward Corporatist Intermediation*, London, Sage.
- Stokker, G. (1998). «Governance as Theory: Five Propositions», *International Social Science Journal*, vol. 155, p. 17-28.
- Streeck, W. et P. C. Schmitter (1991). «Community, Market State and Associations? The Prospective Contribution of Interest Governance to Social Order», dans G. J. Thompson *et al.* (Éd.), *Markets, Hierarchies and Networks: the Coordination of Social Life*, London, Sage.
- Tranvik, T. et P. Selle (2003). *Farvel til folkestyret?*, Oslo, Gyldendal.
- Tranøy, B. S. et Ø. Østerud, (Éd.) (2001). *Den fragmenterte staten*, Oslo, Gyldendal.
- Wollebæk, D. et P. Selle (2002). *Det nye organisasjonssamfunnet, demokrati i omforming*, Bergen, Fagbokforlaget.